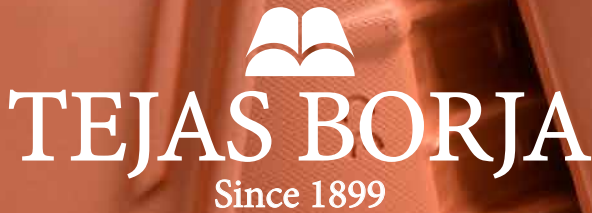


NOUVEAU

TB-10 Class



TEJAS BORJA

Since 1899

TARIF | 2026

Conditions Générales de vente

(Date d'entrée en vigueur du tarif : 15 janvier 2026)

TUILES BORJA (« Vendeur ») est une société spécialisée dans la commercialisation de matériaux de construction destinés notamment aux négociants et professionnels du bâtiment. Les présentes conditions générales de ventes (« CGV ») déterminent les conditions dans lesquelles le Vendeur propose à des clients professionnels (« Acheteur(s) ») la vente de ses produits (« Produit(s) »). Les CGV étant systématiquement remises ou adressées à chaque Acheteur, le fait de passer commande implique l'adhésion pleine et entière de l'Acheteur à ces conditions, dont l'Acheteur déclare avoir pris préalablement connaissance et en avoir accepté les termes, ce dernier ayant été libre de les négocier.

Aucune condition particulière de l'Acheteur, notamment d'achat, ne peut, sauf acceptation écrite et préalable du Vendeur, prévaloir sur ces conditions.

I) - COMMANDES

Les commandes émises par l'Acheteur ne sont acceptées qu'après confirmation écrite du Vendeur, cette dernière mentionnant la nature et la quantité des Produits, ainsi qu'une date de disponibilité prévisionnelle. La vente est réputée parfaite et prend effet à réception de ladite confirmation.

Les commandes doivent être envoyées par courriel (commandes@tejasborja.com). Afin d'éviter les erreurs, les commandes téléphoniques feront l'objet d'une confirmation écrite de la part du Vendeur, qui devra être expressément validé par l'Acheteur.

A toutes fins utiles, il est précisé qu'en l'absence de confirmation écrite de commande, l'expédition des Produits et/ou l'envoi d'une facture par le Vendeur vaudra confirmation de ladite commande, si tant est que cette dernière ait bien été transmise par l'Acheteur au Vendeur sous forme écrite.

En raison des couleurs naturelles des argiles, des nuances peuvent apparaître dans la coloration des tuiles. Aussi, le Vendeur recommande lors de la pose des Produits, de combiner des tuiles de différentes palettes, selon la norme UNE-136020 relative au montage des toitures en tuiles terre cuite.

Le rendu des coloris sur photographies/dessins/pictogrammes ne constitue aucunement une obligation de résultat et ne peut pas être complètement fidèle à la réalité. Aussi, aucune action ne pourra être intentée par l'Acheteur contre le Vendeur sur le fondement d'une non-conformité de ce fait.

II) - PRIX

La liste des prix s'applique départ usine, sauf mention contraire figurant sur la grille tarifaire. La publication des nouveaux tarifs annule et remplace les tarifs précédents à compter de leur date d'entrée en vigueur.

Les prix sont valables pendant la durée de validité mentionnée.

Toutefois, les prix publiés (catalogues, prospectus

ou autres) demeurent révisables par le Vendeur sans préavis, en cas d'évolution des conditions économiques, notamment dans l'hypothèse d'une variation des coûts de fabrication.

Les prix sont stipulés hors taxes.

III) - LIVRAISON

Les Produits sont livrés conditionnés selon les méthodes en vigueur lors de leur fabrication. Tejas Borja S.A.U. se réserve le droit de modifier sans préavis les caractéristiques dimensionnelles, poids et unités par palette.

Les dimensions, épaisseurs et poids des matériaux sont approximatifs.

Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités des Produits et des transports, et en tout état de cause, dans l'ordre d'arrivée des commandes.

Sauf accord contraire entre les parties, les Produits sont livrés EXW/départ usine du Vendeur (Ex-Works INCOTERMS ® ICC, 2020). Les frais de livraison sont à la charge de l'acheteur, à l'exception des livraisons réalisées sur le territoire français. La référence de l'envoi correspond au numéro de commande. Une confirmation de la date de livraison sera notifiée à l'Acheteur, étant entendu que les dates de livraison ne sont données qu'à titre indicatif. Le non-respect de ces dates ne peut donner lieu à aucune action en indemnisation de l'Acheteur. En cas d'indisponibilité d'un produit, une nouvelle confirmation de commande indiquant la nouvelle date de disponibilité prévisionnelle du Produit sera envoyée à l'Acheteur.

Les transporteurs sont responsables des avaries et des pertes occasionnés durant le transport. Aussi, il appartient aux Acheteur et/ou aux destinataires des Produits de faire procéder immédiatement aux constatations nécessaires, et au plus tard dans le délai de 48 heures à compter de la réception, et d'exercer eux-mêmes leurs recours à l'encontre des transporteurs.

Les livraisons ne sont faites que sur les chantiers et sites des entreprises facilement accessible. Les conséquences d'un accès difficile ainsi que tous les dommages causés de ce fait à ou par un véhicule du Vendeur seront à la charge de l'Acheteur. Le Vendeur sera libre de refuser d'effectuer la livraison en des lieux qui pourraient comporter des risques en matière de sécurité ou de détérioration des véhicules.

Les Produits doivent être contrôlés au moment du déchargement. En cas de non-conformité apparente ou vices apparents des Produits livrés par rapport aux Produits commandés ou au bon de livraison, l'Acheteur devra notifier le Vendeur pas écrit dans les 48 heures à compter de la livraison des Produits et fournir des photographies attestant desdites non-conformités. Passé ce délai, aucune réclamation à ce titre ne pourra être effectuée. En cas de défaut non apparent ou vice caché, le délai de notification est porté à sept (7) jours calendaires à compter de

l'utilisation des Produits, ce délai ne pouvant en tout état de cause, dépasser la durée prévue par la garantie légale.

Lorsque la cause de la réclamation est relative à une non-conformité Produit, le Vendeur est tenu au remplacement dudit Produit, seulement dans la mesure où il est considéré comme une non-conformité au sens de la norme EN 1304.

La pose des Produits (méthode, moyens...) relève de la responsabilité du prestataire désigné par l'Acheteur, et ce en application de la réglementation en vigueur, et notamment de la norme UNE-136020 relative au montage des toitures en tuiles terre cuite ainsi qu'aux spécifications de ejas Borja S.A.U.

IV) - GARANTIES

En cas de défectuosité ou de non-conformité des Produits livrés, la garantie légale s'applique.

La mise en jeu de la garantie est subordonnée à la condition que les Produits soient utilisés à des fins conformes à leur destination. Le Vendeur ne garantit pas l'étanchéité de la toiture lorsqu'ont été mis en œuvre des accessoires terre cuite non issus de sa gamme de Produits. De plus, toute garantie est exclue pour les détérioration(s) ou accident(s) provenant notamment de négligences, défaut d'entretien, d'usure naturelle ou en cas d'utilisation anormale du Produit.

Par ailleurs, pour bénéficier de la garantie, la mise en œuvre des Produits devra être conforme aux règles de l'art pour ce qui concerne les produits traditionnels et aux règles d'utilisation définies par avis technique, règles professionnelles ou certifications pour ce qui concerne les produits qui et sont soumis.

En cas de non-conformité ou de défaut avéré, le Vendeur ne sera tenu qu'au seul remplacement ou remboursement des Produits reconnus défectueux par le Vendeur, la main d'œuvre relative à ce remplacement demeure à la charge de l'Acheteur. A toutes fins utiles, il est précisé que le remplacement d'un Produit sous garantie n'a aucunement pour effet de créer de nouvelles conditions de garanties ni de prolonger les conditions de garanties initiales.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où le Vendeur aurait stoppé la commercialisation d'un Produit objet de la garantie, celui-ci se réserve la possibilité de remplacer ledit Produit par un Produit de qualité similaire. Le Vendeur se réserve le droit de fournir un autre type de produit au cas où le Vendeur aurait arrêté la commercialisation des Produits objet de la réclamation au moment de la mise en jeu de la garantie.

V) - FACTURATION ET PAIEMENT

Les Produits sont vendus au tarif en vigueur au moment de la livraison ou de l'enlèvement par l'Acheteur.

S'agissant des Produits nécessitant des supports de transport individuels, un complément de prix à hauteur de 25% sera appliqué sur le tarif départ, à l'exception des pièces et produits BorjaDECOR et BorjaJET.

S'agissant des Produits fabriqués à la commande, un acompte devra être versé par l'Acheteur dans les conditions suivantes:

Pour les Produits BorjaDECOR et tuiles SOLAIRES, un acompte de 50% du montant de la commande doit être versé au jour de la confirmation de commande

Pour les Produits Tuile FLAT-5XL BorjaJET, un acompte de 25% du montant de la commande doit être versé au jour de la confirmation de commande

Pour les produits non standards (PPM'S), un acompte de 50% du montant de la commande doit être versé au jour de la confirmation de commande, le solde étant dû au plus tard au jour de chargement et ou d'enlèvement des Produits.

Il est précisé que les conditions de paiement applicables seront celles convenues entre l'Acheteur et le Vendeur, ces dernières ne pouvant en état de cause dépasser les délais de paiement légaux. Le paiement au sens des présentes conditions générales de vente correspond à l'encaissement effectif des sommes dues.

En cas de retard de paiement à l'échéance, sans accord préalable express du Vendeur, toutes les sommes dues par l'Acheteur deviendront immédiatement exigibles.

Par ailleurs, toute somme non réglée à l'échéance sera productive d'intérêts à un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente à la date d'échéance du délai de paiement applicable, majoré de dix (10) points de pourcentage.

Les intérêts commenceront à courir à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture et continueront à courir jusqu'au paiement de la totalité des sommes dues par l'Acheteur au Vendeur.

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € s'ajoutera aux pénalités de retard dues au Vendeur. Ces pénalités et frais de recouvrement sont exigibles de plein droit.

En cas de changement dans la situation juridique ou financière de l'Acheteur susceptible d'affecter sa capacité à honorer ses engagements financiers, le Vendeur se réserve le droit, même après exécution partielle d'une commande, d'exiger des garanties ou de résilier les commandes en cours.

VI) - RETOURS/ANNULATIONS

Le retour de Produits non-défectueux par l'Acheteur doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable du Vendeur. En cas d'acceptation expresse du Vendeur, les retours devront être accompagnés des références du bon de livraison et des factures concernés, et ce dans un délai de six (6) mois suivant la livraison. Tout coût généré par un retour sera à la charge de l'Acheteur.

Une moins-value sur le prix facturé, comprise entre 0 % et 50 % en fonction du délai de retour du Produit en question, sera appliquée, et ce à la décision discrétionnaire du Vendeur. Il est toutefois précisé que les retours des accessoires feront l'objet d'une dépréciation de 20% minimum sur le prix facturé, à l'exception des commandes de Produits BorjaDECOR, TUILE FLAT-5XL BorjaJET et PMM, qui ne peuvent faire l'objet d'aucun retour..

Toutes commandes nécessitant une préparation de matériel ne peuvent être ni modifiées ni annulées. Le cas échéant, des frais de manutention à hauteur de 15 Euros par palette/colis seront automatiquement appliqués.

VII) - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le Vendeur traite les données des contacts de ses clients (comprenant notamment l'Acheteur) aux fins de gestion de la relation commerciale et, sauf opposition, d'envoi de prospections commerciales. Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime (exécution de la relation contractuelle et animations commerciales). Les données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle et trois (3) ans complémentaires s'agissant des opérations de prospection, puis archivées à des fins de preuve. Les données sont destinées au personnel habilité du Vendeur ainsi qu'à ses éventuels sous-traitants. Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation, de définir des directives post mortem qu'elles peuvent exercer par écrit à l'adresse suivante : Km. 3, CV-376, 46160 Liria, Valencia, Espagne. Elles peuvent introduire une réclamation auprès de l'AEPD.

VIII) - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Les Produits vendus resteront la propriété du Vendeur jusqu'au paiement intégral du prix en principal et accessoire. L'Acheteur veillera à ce que l'identification des Produits soit toujours possible.

Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle dès la livraison des Produits, au transfert à l'Acheteur des risques de perte ou de détérioration des Produits soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

En cas de saisie-arrêt ou de toute autre intervention d'un tiers sur les Produits, l'Acheteur devra impérativement et sans délai en informer le Vendeur afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits.

L'Acheteur s'interdit en outre de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des Produits.

IX) - LOI EN VIGUEUR - RESOLUTION DES CONFLITS

Les CGV sont régies par la loi espagnole à l'exclusion de ses dispositions de conflits de lois. Les parties excluent expressément l'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Tout conflit émanant concernant la vente de Produits par le Vendeur sera de la

compétence exclusive du Tribunal de Commerce situé dans la juridiction du lieu du siège social du Vendeur.

X) - SANCTIONS INTERNATIONALES

Conformément à ses obligations éthiques, le client s'engage formellement à ne pas revendre ou réexporter les produits du fournisseur à toute personne ou entité faisant l'objet de sanctions.

Par la signature des présentes, l'Acheteur garanti qu'il n'est pas une Entité sanctionnée, c'est-à-dire qu'il n'est pas une entité avec qui le Vendeur ne peut pas entretenir de rapports commerciaux du fait de l'existence d'un embargo.

L'Acheteur garanti également qu'il n'est pas une entité qui contrôle, est contrôlée ou placée sous contrôle commun avec une entité sanctionnée au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Dans l'hypothèse où l'Acheteur devient une entité sanctionnée, il s'engage à en notifier le Vendeur immédiatement. Aussi, l'Acheteur informera le Vendeur de la destination finale des produits en tenant compte des listes relatives aux entités sanctionnées consultables sur le site du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

Pour toute situation contraire à l'éthique des affaires et aux principes organisationnels tels que décrits dans le Code éthique Edilians Group, Le Vendeur se réserve le droit de suspendre ou procéder à la résiliation de tout ou partie du contrat, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Ce tarif annule les précédents à partir de la date de son entrée en vigueur. Les prix sont valables pour la durée du tarif, sauf erreur typographique ou de transcription.

Date d'entrée en vigueur du tarif : **15 janvier 2026.**

Tejas Borja se réserve le droit de modifier et/ou de supprimer certains modèles présentés dans ce catalogue sans préavis. Les couleurs des pièces peuvent présenter de légères différences par rapport aux originaux. Les pièces présentées dans ce catalogue sont des suggestions décoratives à caractère publicitaire. Les instructions d'installation publiées par Tejas Borja doivent être utilisées pour l'installation réelle.

**DERNIÈRE
VERSION
DU TARIF**





Tejas Borja propose gratuitement un service complet de calculs nécessaires à votre projet. Contactez-nous et nous nous occuperons de l'élaboration complète du devis de votre toiture.
CONTACTEZ-NOUS! :
departamentotecnico@tejasborja.com


TEJAS BORJA
Since 1899

Une marque
EDILIANS GROUP